ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 75473

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale sur la méconnaissance de la population francilienne sur les réalités du dossier du grand Paris. En effet, un sondage, publié par le Journal du dimanche du 20 mars, a révélé la carence de connaissance par la population sur ce grand projet du chef de l'État. Ce sondage TNS-Sofres, réalisé début janvier 2010, souligne que seuls 41 % des Français ont « entendu parler » du débat sur le grand Paris, contre 58 %. Ils ne seraient que 9 % à savoir « précisément » de quoi il s'agit, 32 % « vaguement » ; 68 % des Parisiens en ont entendu parler. Cette étude montrerait une très légère progression de notoriété (+ 2 %) ; en juillet 2009, 60 % des personnes interrogées ignoraient tout de la question. Selon elles, la réussite du grand Paris passe par l'activité économique (65 %), le logement (65 %) et les transports en commun (64 %). Mais sa première conséquence serait « une augmentation des impôts locaux » pour 50 % des sondés. Ils sont 49 % à penser que la qualité des transports en sera améliorée. Le projet de « grand 8 », supermétro automatique en rocade autour de Paris n'est connu que de 10 % des Français (et seulement 19 % des Parisiens) ; 2 % savent « précisément » de quoi il retourne. Après avoir pris connaissance du dispositif, 62 % des sondés le jugent « utile » et 14 % « pas utile ». Seulement 27 % pensent que ce « grand 8 » sera suffisant pour résoudre les problèmes de transports en Île-de-France, contre 35 % qui le considèrent « insuffisant » (46 % à Paris). Les résultats de ce sondage récent prouvent que les actions de communication menées par l'État sur ce dossier, n'ont guère été évaluées et n'ont pas assuré une lisibilité suffisante de ce dossier pour les mois qui viennent. Cette communication renforcée et mieux ciblée, dont l'utilité a encore été exprimée lors du débat régional des 14 et 21 mars, paraît une nécessité urgente, indispensable, qui passerait notamment par une mobilisation des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les maires devraient jouer un rôle majeur. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le Grand Paris, initié par le Président de la République, Nicolas Sarkozy bénéficie d'une forte notoriété. Cependant, le projet demeure parfois perçu sur la thématique unique des transports, qui ne permet pas de montrer toute l'ampleur du sujet (logement, développement économique, culture, sport...). Afin de donner corps au Grand Paris, le ministre de la ville a annoncé, dès le début de l'année 2011, la labellisation des opérations qui présentent un caractère métropolitain. Il a pris l'initiative de réunir Paris Métropole, l'Atelier international du Grand Paris et la chambre de commerce et d'industrie de Paris, afin de définir ensemble un label et une méthode de labellisation. Le ministre a ainsi réuni deux comités de pilotage « Grand Paris », dont le dernier a permis de confirmer, les valeurs qui doivent être véhiculées par les projets métropolitains (la métropole doit être accueillante, dynamique, innovante, créative, esthétique, durable, solidaire et intense), les objectifs du label, ainsi que ses principales caractéristiques du label Grand Paris : il n'existe qu'un seul label attribué quel que soit le type de projet (projet simple, projet de territoire ou action), quelle que soit l'échelle du projet (local ou régional) et quelle que soit sa visée finale. L'état d'avancement du projet doit permettre d'assurer sa concrétisation et son financement doit être avéré ; la labellisation est une démarche libre et volontaire ; le soutien aux bénéficiaires de labellisation se traduira par des actions de communication et de promotion. Les premières opérations seront

labellisées avant la fin de l'année 2011. Parallèlement, le 2 novembre prochain, le ministre signera une déclaration commune pour la promotion internationale du Grand Paris avec le conseil régional d'Île-de-France, la Ville de Paris, Paris Métropole, l'association des maires d'Île-de-France, la préfecture de la région Île-de-France, leurs agences opérationnelles (Agence française pour les investissements internationaux, Paris développement, Agence régionale de développement, atelier international du Grand Paris) et les partenaires privés (chambre régionale de commerce et d'industrie, chambre de commerce et d'industrie de Paris, Paris Île-de-France capitale économique, mouvement des entreprises de France, Medef international, confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises, Viparis, GL Events et Reed). Dans ce document les partenaires s'engagent à faire converger leurs actions respectives en matière de communication auprès des investisseurs et de promotion internationale. Ces deux démarches sont également l'occasion de mieux faire connaître le Grand Paris (site Internet refondu, brochure spécifique à destination des investisseurs internationaux, logos et visuels,...) ».

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75473
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : Développement de la région capitale
Ministère attributaire : Ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3812
Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11186